



« PESSAH', FETE DE LA LIBERTE ET DE LA RECONNAISSANCE »

par Rav Moché Mergui - Roch Hayéchiva

Le soir de PESSAH', nous récitons dans la HAGGADAH : « Nous avons été esclaves de pharaon en Egypte, mais HACHEM notre D. nous a fait sortir avec une main forte et un bras étendu. Si le Saint Béni Soit-IL n'avait pas fait sortir nos Pères d'Egypte, nous, nos enfants et les enfants de nos enfants serions restés asservis à pharaon en Egypte. Par conséquent, même si nous sommes tous des Sages, tous des hommes intelligents et expérimentés, tous instruits dans la Torah, nous sommes encore tenus de parler de la Sortie d'Egypte, et chacun qui veille à en parler longuement est digne de louanges. »

A ce titre, HAKKADOSH BAROUKH' HOU énonce sur le Mont Sinaï la première Parole : « Je suis l'Et. ton D. Qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, de la maison de l'esclavage ».

La question se pose : pourquoi la TORAH précise-t-elle : « Qui t'ai fait sortir de la maison d'esclavage », plutôt que de dire : « Je suis le Créateur du Monde » ? RACHI explique : la Sortie d'Egypte mérite que vous soyez Mes sujets !

La première Parole énonce clairement la raison pour laquelle nous sommes des sujets de HAKKADOSH BAROUKH' HOU : exécuter Sa Volonté, c'est-à-dire appliquer la TORAH et les MITSVOT, parce que HAKKADOSH BAROUKH' HOU nous a libérés de l'esclavage, et cela à titre de la HAKARAT HA TOV (la reconnaissance des Bienfaits divins.).

Il est très intéressant de constater que la TORAH nous ordonne dans DEVARIM (23-8) : « Lo Tétaèv (...) Mitsri [tu ne rejetteras pas l'Egyptien, car tu as séjourné dans son pays] ». RACHI explique : Bien que les Egyptiens se sont conduits très cruellement en noyant les enfants d'Israël dans le Nil, n'oublions pas qu'ils nous avaient précédemment accueillis à l'époque de la famine. C'est un des rares endroits où la TORAH justifie Son Commandement. De ce verset, RABA BAR MARI établit dans le Traité BABA KAMA 92 b : ne jette pas une pierre dans un puits duquel tu as bu de l'eau. C'est le principe de la HAKARAT HA TOV- [la Reconnaissance].

Dans la HAGGADAH, nous lisons : « C'est MOI et non pas un Ange qui ai forcé le pharaon à vous libérer sous la pression des Dix Plaies, et nous étions les témoins oculaires de la totale Maîtrise d'HACHEM sur la nature. Les Dix Plaies correspondent aux Dix Paroles avec lesquelles HAKKADOSH BAROUKH' HOU Créa le monde.

PESSAH' ZEMAN 'HEROUTENOU est la fête de la Libération, ainsi que la fête de la Reconnaissance des Bienfaits divins. Nous devons précisément manifester notre Reconnaissance par la pratique de la TORAH et des MITSVOT.



Amida, dix-neuvième et dernière bénédiction

« Chalom »

Si nous prions pour le chalom cela veut dire qu'on ne peut pas l'obtenir sans prier. Le chalom ne dépend pas que de nous mais il nous faut l'aide de D'IEU ! combien prions-nous pour le chalom ? combien sommes-nous conscients que l'aide et l'intervention divine sont indispensables ? dans le domaine du couple, ces couples qui se déchirent, c'est qu'ils n'ont pas (assez) prié pour demander à D'IEU qu'IL instaure le Chalom dans leur foyer. Le chalom entre Israël et les nations, combien de guerres, de morts et de sang versé, jusqu'à quand ? nous voyons bien qu'aucun homme n'a (encore) trouvé la solution pour mettre fin à tous ces combats inutiles, synonyme de haine et de barbarie. Cette bénédiction ouvre en ces termes « *sim chalom* » - place la paix, nous prions pour que D'IEU place la paix, quel est le sens de ce verbe, on ne dit pas qu'IL fasse ou instaure la paix mais qu'IL la place ? le verbe placer, en hébreu, fait référence à un actif et celui-ci désigne une chose placée, donc à sa place, c'est le premier pas vers la paix être placé là où est ma place. La guerre et tous les conflits débutent là où chacun quitte sa place pire encore lorsqu'il essaie de prendre la place de l'autre, la place qui n'est pas sienne ! placer renferme également l'idée de stabilité, sans chalom tout est fragile tout s'écroule et tout perd son sens.

Il est d'autant plus remarquable que le chalom vienne en dernière position dans notre prière, il est la clôture de tout, comme dans la bénédiction récitée par les cohanim « *veyasem léh'a chalom* », là aussi c'est le verbe placer qui est employé, et en clôture de la

bénédiction. C'est dire que tout ce qui a été prononcé auparavant n'a de sens uniquement si on vit en paix !

Est-ce à dire que le chalom ne dépend que de D'IEU ? nous humains n'avons-nous rien à faire pour accéder au chalom ?

Certainement pas, comme nous l'enseigne Pirké Avot (I - 12) « *ohév chalom vérodef chalom* », nous devons aimer et poursuivre le chalom !

Le chalom est tout un programme en soi, il faut apprendre ce programme, les efforts et les vertus nécessaires pour l'obtenir.

Le chalom qui vient confirmer toutes les bénédictions déjà prononcées jusqu'ici est lui-même le programme de nouvelles bénédictions. C'est-à-dire non seulement que le chalom valide et réalise les bénédictions que nous avons déjà dites mais en plus de cela le chalom ouvre les vannes de nouvelles bénédictions, même celles que nous n'avons pas formulées jusqu'ici. Effectivement dans cette bénédiction nous allons dire : « place le chalom, la tova (le bon), la bérah'a (bénédiction), h'aïm (la vie), h'en (la grâce), vah'essed (la bonté), verah'amim (et la miséricorde) ... béor panéh'a (par la lumière de ton visage), etc. etc. », le chalom déclenche de nouveaux souhaits, de nouvelles perspectives, de nouveaux horizons, c'est tout simplement fantastique ! engageant ! revigorant ! vivifiant ! plein d'espérance ! prions donc, à fond, avec toute notre concentration sur cette dernière bénédiction, celle du chalom, afin de voir ses cascades de bénédictions se déversées sur nous et sur tout Israël.

Rabi Yéhonatan Eybeshits nous éclaire davantage : nous devons prier sur le chalom, car aucun outil ne peut contenir et retenir la bénédiction comme le chalom, disent nos Sages à la fin du traité Ouktsin. Le chalom c'est l'union du peuple d'Israël – la *ah'doute*. Il nous faut prier qu'il n'y ai plus de discorde, ni de jalousie, ni de haine, ni de concurrence, mais que tous s'aiment et soient unis par les liens de la fraternité, tout Israël forment une seule âme. Dans cette bénédiction on pensera à s'engager davantage dans le commandement d'aimer son prochain, qui est la règle qui renferme toute la Tora, c'est également la règle de toute la prière (si on n'aime pas l'autre rien de notre prière n'est écouté et exaucé !). Il faut prier également dans cette bénédiction que nous puissions nous éloigner de la colère et acquérir l'humilité, seule celle-ci promet le chalom alors que la colère éloigne le chalom... si nous ôtons la colère et possédons l'amour et la fraternité c'est un signe que la sainteté divine réside parmi nous ! (et lorsque la présence divine est présente toutes nos prières sont validées et se réalisent). La bénédiction du chalom appelle également au concept du repentir – la *téchouva* ! (ce sont nos fautes qui nous divisent).

Le texte mielleux que nous propose ici le Rav est tel qu'il nous délivre tout le programme du Chalom – celui de nous éloigner de tous les vices et de nous rapprocher de toutes les vertus. L'effort en vaut la peine puisqu'il promet la clé de tous les bonheurs, d'un monde meilleur débordant de félicité.



Notre paracha (Pékoudé) parle des comptes financiers du Tabernacle. Le verset dit « voici les comptes du *michkan*, le *michkan* du témoignage » (38-21. Rachi s'interroge : pourquoi le terme *michkan* est dit deux fois dans notre verset ? il explique, le mot *michkan* comme *machkon* veut dire un gage, car deux fois D'IEU a pris le Bet Hamikdach par sa destruction à cause des fautes d'Israël. Cela veut dire de la même façon que le créancier prend un gage de l'emprunteur jusqu'à ce que ce dernier rembourse sa dette ainsi D'IEU nous a pris le Bet Hamikdach jusqu'à ce que nous remboursons ce que nous LUI devons, explique Rav Moché Shternbouh' (Biourim Véhanagot page 445).

Rav Y. H. Zonenfeld s'interroge : la règle du gage est que le soir le créancier doit rendre à l'emprunteur ce qu'il a retenu (voir Dévarim 24-12) dès lors comment se fait-il que D'IEU nous a totalement confisqué le Bet Hamikdach ? il répond : la règle de rendre à l'emprunteur son objet c'est uniquement s'il en a besoin et qu'il ne peut pas vivre sans, et là est tout notre problème nous vivons très bien sans le Bet Hamikdach nous ne ressentons pas qu'il nous manque alors D'IEU le confisque !

Rav Zalman de Volosyn disait : même si nous n'avons pas encore mérité la reconstruction du Bet Hamikdach, ceci ne concerne que l'ensemble d'Israël, mais chaque individu qui se plaint du manque du Bet Hamikdach et prie pour sa reconstruction il aura autant de dévoilement divin et D'IEU lui restitue sa part du bet Hamikdach.

Rav M. Shternbouh' poursuit : dans le passé tout le monde attendait le Machiah', ma mère avait acheté un habit qu'elle gardait pour accueillir le Machiah' ! aujourd'hui ce n'est plus très courant d'en parler et nous devons corriger ceci (comme le stipule le Rambam dans les treize fondements de la Foi).

Le Rav poursuit : mais si aujourd'hui on parle peu du Machiah', on n'en parle pas non plus correctement. Ce sujet connaît de nombreuses erreurs, notamment celle qui veut que le problème de l'exil on peut le régler selon des lois naturelles (diplomatiques). Nos Sages au traité Pésah'im 88A enseignent que le jour du retour des exilés est aussi

grand que le jour de la création du ciel et de la terre. Nous ne sommes pas tel les peuples qui vivent selon les lois de la nature. Si le retour des exilés est comparé à la création du monde cela veut dire que ce qui se déroulera lors de la venue du Machiah' dépasse le naturel (la venue du Machiah' est la création d'un monde avec ses règles), et ce au point que le prophète Yérmiya (23 – 7,8) promet que les événements qui amèneront le Machiah' surpassent ceux qui se sont déroulés lors de la sortie d'Egypte ! Ces dimensions nous prouvent la taille de l'évènement (et nous permettent de mieux prendre conscience de la perte du gage – le Bet Hamikdach). Au traité Chabat 31B les Sages enseignent qu'au jugement dernier l'homme sera soumis à un interrogatoire, l'une des premières questions qu'on lui soumettra est s'il a attendu la *yéchoua* – la délivrance finale. Rachi commente : as-tu attendu la délivrance telle qu'elle est décrite dans les paroles des prophètes ! C'est-à-dire, poursuit Rav M. Shternbouh', on va lui demander de quelle délivrance a-t-il espéré, celle des hommes ou celle de D'IEU ?!

Le sujet qui a trait à la Délivrance finale est un des sujets les plus sensibles de notre histoire, de multiples ouvrages se sont penchés sur le sujet. Tous les Maîtres ont étudié et approfondi ce concept merveilleux. Mal compris et tantôt mal interprété a parfois éloigné le peuple d'Israël de la foi authentique. Intéressant de noter que les plus grands Maîtres de l'histoire sont souvent en désaccord sur la forme des événements messianiques, on peut le voir dans le Talmud, le Zohar, le Midrach ou encore chez les Maîtres du moyen âge comme Rachi, Rambam, Raavad, Ramban, Abrabanel, ou plus tard encore comme le Gaon de Vilna, Ramh'al, Maharal etc., mais dans le fond nul n'en doute ou remet en cause le devoir d'y croire et de l'attendre. C'est sans doute le premier point à travailler : admettre qu'il y a plusieurs visions, différentes et parfois opposées, concernant ce sujet. Personne ne détient la vérité à propos du Machiah' tant que celui-ci ne viendra pas, écrit le Rambam (fin Mélah'im). C'est le premier pas vers sa venue, l'attendre tout en respectant que l'autre ne l'attend pas comme moi !

"Hashem malah' guéout lavesh", ce psaume nous le récitons tous les vendredi soir.

Selon Rashi ce Mizmor parle des temps futurs de la guéoula finale où tous les habitants de la planète reconnaîtront le royaume divin comme unique royaume, la suprématie d'Hashem, toutes les nations viendront se battre contre Israël.

Il est fort intéressant de constater le nombre de mizmorim que David hameleh' a prononcé sur la guéoula future. David hameleh' est un visionnaire. Il parle énormément de la guéoula future.

D'après la Guémara au traité Rosh Hashanah 31A, ce psaume est une louange prononcée à l'égard d'Hashem sur la création du monde lorsqu'IL a achevé Son œuvre et IL a régné sur son monde.

Donc nous voyons d'après Rashi le point d'arrivée et d'après l'enseignement de la Guémara nous avons le point de départ.

Selon le Sefer Hakadmon la ségoula de ce psaume est pour celui qui a un litige et doit se rendre au tribunal

pour vaincre son antagoniste, avec ce psaume il va sortir gagnant du jugement. Il y a cette notion de malh'out, le roi c'est celui qui est au-dessus de tout.

Celui qui a un problème avec autrui, s'il veut vaincre la partie et veut être le meleh' et par ce psaume il pourra atteindre la victoire.

Rav Biderman dans son tehilim Béer Hah'aim rajoute que puisque ce Mizmor parle de la fin des temps quand Hashem régnera, alors est ce que l'orgueil des hommes tels Sanh'eriv ou Nevouh'adnetsar, est-ce que leur orgueil, leur royaume à un sens face au royaume d'Hakadosh Barouh' Hou !?...

Si l'homme prend conscience qu'il y a Hashem au-dessus de lui, alors l'orgueil de l'homme tombe.

Dans le Tehilim Abir Yaakov qui ramène les enseignements de Rabi Yaakov Abouh'atsera, ce psaume est dit comme parlant de la teshouva, comme le psaume 92. La teshouva est le retour vers les valeurs, vers la Tora et les mitsvot, vers Hashem, c'est ce qui permet à Hashem de régner car nous montrons ainsi notre engagement vis-

à-vis de D'IEU, et on donne un sens à toute la malh'out d'Hashem.

En quelque sorte c'est par notre teshouva que nous faisons exister D'IEU dans ce monde.

La Guémara au traité Brah'ot 34B dit que là où les baalei teshouva se tiennent les Tsadikim ne se tiennent pas. Plus l'homme fait teshouva plus il fait exister Hakadosh Barouh' Hou. Il y a une élévation supplémentaire de la sainteté dans le monde et plus on fait teshouva plus on met D'IEU en avant.

La teshouva que l'homme fait est au point de repositionner le trône céleste à sa place (comme cité dans le deuxième verset).

Le dernier verset nous dit que la teshouva est acceptée sans aucun doute et c'est pour cela qu'elle est appelée témoignage dans ce verset. Quel que soit le niveau inférieur que l'homme aurait pu atteindre il peut par la teshouva ouvrir les portes vers Hashem au point de faire revenir le Bet Hamikdash. Il n'y a pas de non-retour fataliste. Le chemin de la teshouva est accessible à tous.

○○○○○○○○○○

Horaires Chabat Kodech Nice

Vendredi 28 mars – 28 adar Entrée de Chabat 18h35
Samedi 29 mars – 29 adar réciter le Chémâ avant 8h49
 Sortie de Chabat 19h37 / Rabénou Tam 20h09
Chabat Chalom dans le Sourire !

**Vous désirez partager une réflexion,
 un témoignage
 Ecrivez-nous : daatora@yahoo.fr**